

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET CONSULAIRES

Pour les séjours à l'étranger veillez à bien vérifier les formalités administratives d'entrée dans le pays (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou visa) et entamer les éventuelles démarches nécessaires, **sans oublier celles pour les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits**. Vous trouverez toutes les informations utiles sur les sites Internet suivants : diplomatie.gouv.fr et action-visas.com

Nous vous rappelons que l'accomplissement de ces formalités ainsi que les frais en résultant vous incombe.

Concordia ne pourra en aucun cas être tenu responsable de votre inobservation de ces obligations, notamment dans le cas où vous vous verriez refuser l'embarquement ou le débarquement, ou infliger le paiement d'une amende.

ASSURANCE

Pour ses projets en France, Concordia est assurée en « Responsabilité civile » et « Individuelle Accident ». L'assurance souscrite auprès de la MMA ne couvre pas les frais médicaux et dentaires qui pourraient se déclarer lors du chantier sans lien direct avec l'activité du projet, ni les pertes ou les vols éventuels.

Pour l'Etranger, il est possible de souscrire une assurance MMA par l'intermédiaire de Concordia pour une durée de 30 jours. Cette assurance couvre la « responsabilité Civile » et les « Frais de rapatriement et soins médicaux à l'étranger » ainsi qu'une protection juridique. Si vous ne souhaitez pas souscrire à cette assurance, nous vous demandons de justifier d'une assurance « Responsabilité civile », « Assurance rapatriement » et « Frais médicaux à l'étranger ». Pour les volontaires partant en Union Européenne ou en Suisse, il existe la « Carte Européenne d'Assurance Maladie ». Cette carte est l'équivalent de la carte vitale. Comme cette dernière, elle ne vous permettra pas de couvrir d'éventuels frais de rapatriement ou la responsabilité civile.

LE PROCESSUS D'INSCRIPTION

Une fois votre dossier envoyé à Concordia, votre inscription n'est pas immédiate. Elle est validée par le courrier de confirmation que vous recevrez sur votre boîte mail et à votre adresse physique. Nous vous recommandons fortement de ne pas acheter votre titre de transport pour rejoindre votre chantier avant l'obtention de cette confirmation. Concordia n'est pas maître d'œuvre dans les chantiers qu'elle propose à l'étranger. Nous travaillons en partenariat avec des associations de droit local qui sont les responsables et les organisateurs des chantiers dans leur pays. Ce sont donc eux qui gèrent les inscriptions sur leur chantier. Ainsi, quand nous recevons votre inscription, nous contactons notre partenaire pour lui demander s'il est possible de vous inscrire sur le chantier que vous avez choisi. En fonction des places disponibles notre partenaire validera ou non votre venue. C'est pourquoi nous vous invitons à faire plusieurs choix de chantiers. En effet, dans le cas où votre premier choix n'est plus disponible, nous pourrions rapidement vous inscrire sur votre deuxième choix (et ainsi de suite).

LA DISPONIBILITE DES PLACES

Le fonctionnement des inscriptions du réseau international ne nous permet pas de connaître la disponibilité des places en temps réel mais simplement une fois par semaine. Cela explique pourquoi il est possible qu'au moment où vous choisissez votre chantier il y ait encore de la place, mais qu'une heure plus tard la dernière place disponible ait été donnée à un autre volontaire.

Si tous vos choix de chantiers sont complets, nous vous proposons une ou plusieurs alternatives correspondant le mieux à vos attentes que vous êtes libre d'accepter ou refuser.

TRANSPORT

Le transport pour rejoindre votre chantier est à votre charge. Il est donc conseillé avant de faire une demande d'inscription de bien vous assurer que le cumul des frais engendré est en accord avec votre budget, sans pour autant retenir vos titres de transport avant notre confirmation. Les informations pour rejoindre précisément le chantier une fois dans le pays d'accueil, vous seront données sur la feuille de route que le partenaire vous transmettra par notre intermédiaire avant le début du chantier.

PAIEMENT

Lors de l'envoi de votre fiche d'inscription, il vous faut joindre les chèques correspondant à vos choix pour lancer le processus d'inscription. Les chèques ne seront encaissés que si vous êtes accepté(e) sur l'un de vos choix, après envoi de la confirmation de Concordia par mail ou par courrier. Si tous vos choix sont complets si et si vous ne souhaitez pas vous inscrire sur un autre projet, nous vous renvoyons vos chèques d'adhésion et d'inscription.

Aucune inscription ne sera traitée en l'absence de règlement. Le tarif comprend l'adhésion obligatoire et valable 1 an de novembre à novembre, les frais administratifs d'inscription liés à votre âge et à votre destination et éventuellement les frais d'assurance si vous souscrivez à la MMA par Concordia. **Pour simplifier le remboursement le cas échéant (voir paragraphe « REMBOURSEMENT- ANNULATION »), nous vous conseillons de toujours faire un chèque séparé pour l'adhésion. Merci de libeller vos chèques à l'ordre de Concordia. Vous pouvez également payer en liquide directement dans nos bureaux ou par chèques vacances.**

REMBOURSEMENT - ANNULATION

La demande d'inscription sur un chantier a valeur d'engagement et ne peut être considérée comme une simple pré-réservation.

D'une façon générale, aucun remboursement n'est possible une fois votre inscription confirmée par mail et/ou par courrier de notre part. Une arrivée tardive sur un chantier ou un départ prématuré ne peut être un motif de remboursement.

En cas de raison majeure vous empêchant de vous rendre sur le projet, vous pouvez envoyer une demande de remboursement par courrier accompagné des justificatifs utiles **au 17/19 rue Etex - 75018 PARIS. Nous analyserons les situations au cas par cas à partir du mois d'octobre.** Quelque soit notre décision, l'adhésion annuelle reste acquise à Concordia, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relatif au contrat d'association.

ENGAGEMENT MORAL

Prendre part à un projet avec Concordia, c'est réaliser un travail d'utilité collective ne nécessitant pas de compétences particulières.

Etre volontaire avec Concordia c'est réaliser les objectifs du projet fixés en début de chantier et partager les valeurs de Concordia :

- L'égalité entre les êtres humains ; l'ouverture aux autres et la pratique de la tolérance.
- L'éducation des individus, leur formation en vue de leur épanouissement par le biais de différentes pratiques éducatives, leur permettant d'acquérir des savoirs-faires, savoirs-vivres et savoirs-être.
- La promotion de la paix entre les différents groupes culturels ou sociaux, les divers peuples.
- L'encouragement et la défense de la libre circulation des personnes et des idées.
- L'émergence d'une société démocratique, solidaire et participative qui s'appuie sur l'engagement personnel, le don de soi et l'action désintéressée au service de l'intérêt collectif.

Etre bénévole sur un projet international ce n'est pas partir en club de vacances, ni « faire de l'humanitaire ». Une telle démarche doit être personnelle avec le désir de donner de son temps à des projets portés par des acteurs locaux et l'envie de rencontrer l'autre pour découvrir qui il est, d'où il vient (de l'autre bout du monde ou de la ville ou la campagne). Vous vous plongez dans une vraie rencontre interculturelle, sociale et intergénérationnelle.

En devenant membre de Concordia vous participez ainsi à la sensibilisation à la paix et à la tolérance par le respect des différences. Cette réussite cependant ne pourra être totale que si vous êtes acteur dans cette rencontre et que vous vous impliquez dans la vie de groupe du projet. Vous devrez prendre vos responsabilités dans le domaine de l'organisation des règles que le groupe se donnera pour réaliser ensemble les objectifs de travail et de vie collective.

GRILLE TARIFAIRE 2008

Age \ Projet	Chantier en France	Chantier à l'étranger hors Pays du Sud	Chantiers Pays du Sud	Volontariat Moyen ou long terme hors Pays du Sud	Volontariat Moyen ou long terme Pays du Sud
Adolescents	350 euros	350 euros	-----	-----	-----
Adolescents sur des chantiers adultes ouverts aux adolescents	350 euros	160 euros	-----	-----	-----
Adultes	140 euros	160 euros	180 euros	210 euros	210 euros
Adhésion	19 euros pour une adhésion simple ou à partir de 45 euros pour être membre bienfaiteur.				
Assurance	20 euros en souscrivant par Concordia à la MMA pour 30 jours				
Tarif réduit* <i>uniquement pour les adultes</i>	120 euros	140 euros	160 euros	-----	-----

**Le tarif réduit s'adresse particulièrement aux futurs volontaires dont la situation financière ne permet pas d'assurer le coût du chantier et les frais administratifs engendrés par le traitement de leur dossier.*